AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE D'AMBRUS

ENQUETE PUBLIQUE sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme et l'abrogation de la carte communale de la commune d'Ambrus

Par arrêté en date du 26 octobre 2018, le Président de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme et de l'abrogation de la carte communale en vigueur. Elle se déroulera à la mairie d'Ambrus, du **mardi 20 novembre au jeudi 20 décembre 2018 à 17h00** (inclus).

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné en qualité de commissaire enquêteur, Mme. Gilberte GIMBERT, fonctionnaire retraitée.

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête du projet de d'élaboration du PLU et d'abrogation de la carte communale pourront être consultés :

- **en mairie d'Ambrus** située dans le Bourg 47 160 AMBRUS, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : *le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 14h à 17h .*
- **au siège de la communauté de communes** – rue racine – Saint Côme – 47190 AIGUILLON, aux jours et heures habituels d'ouverture : *du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 13h30 à 17h.*

Le dossier d'enquête publique mis en place à la mairie d'Ambrus sera accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel les observations et propositions du public peuvent être consignées.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public via le lien ci-après : https://www.registre-dematerialise.fr/1043

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : **mairie d'Ambrus - le Bourg - 47 160 AMBRUS**. Elles peuvent être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : **pluambrus@gmail.com**, pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- Sur le site internet comportant le registre dématérialisé : *https://www.registre-dematerialise.fr/1043*
- Gratuitement sur un poste informatique à la mairie d'Ambrus aux jours et heures d'ouverture habituels.

Les courriers, courriels, et autres documents transmis seront annexés aux registres d'enquête et tenus à la disposition du public au siège de l'enquête pendant toute la durée de l'enquête.

Madame Gilberte GIMBERT, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la Mairie d'Ambrus :

- **Le mardi 20 novembre de 09h00 à 12h00,**
- **Le jeudi 06 décembre 2018 de 14h00 à 17h00,**
- **Le jeudi 20 décembre 2018 de 14h00 à 17h00.**

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur durant un an à la mairie d'Ambrus et au service urbanisme de la communauté de communes, ainsi qu'à la préfecture de Lot-et-Garonne aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au : Service urbanisme de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas à Aiguillon.

Fait à Aiguillon, le 26 octobre 2018

Le Président
M. MASSET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - 47 - CONFLUENT ET COTEAUX de PRAYSSAS